



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

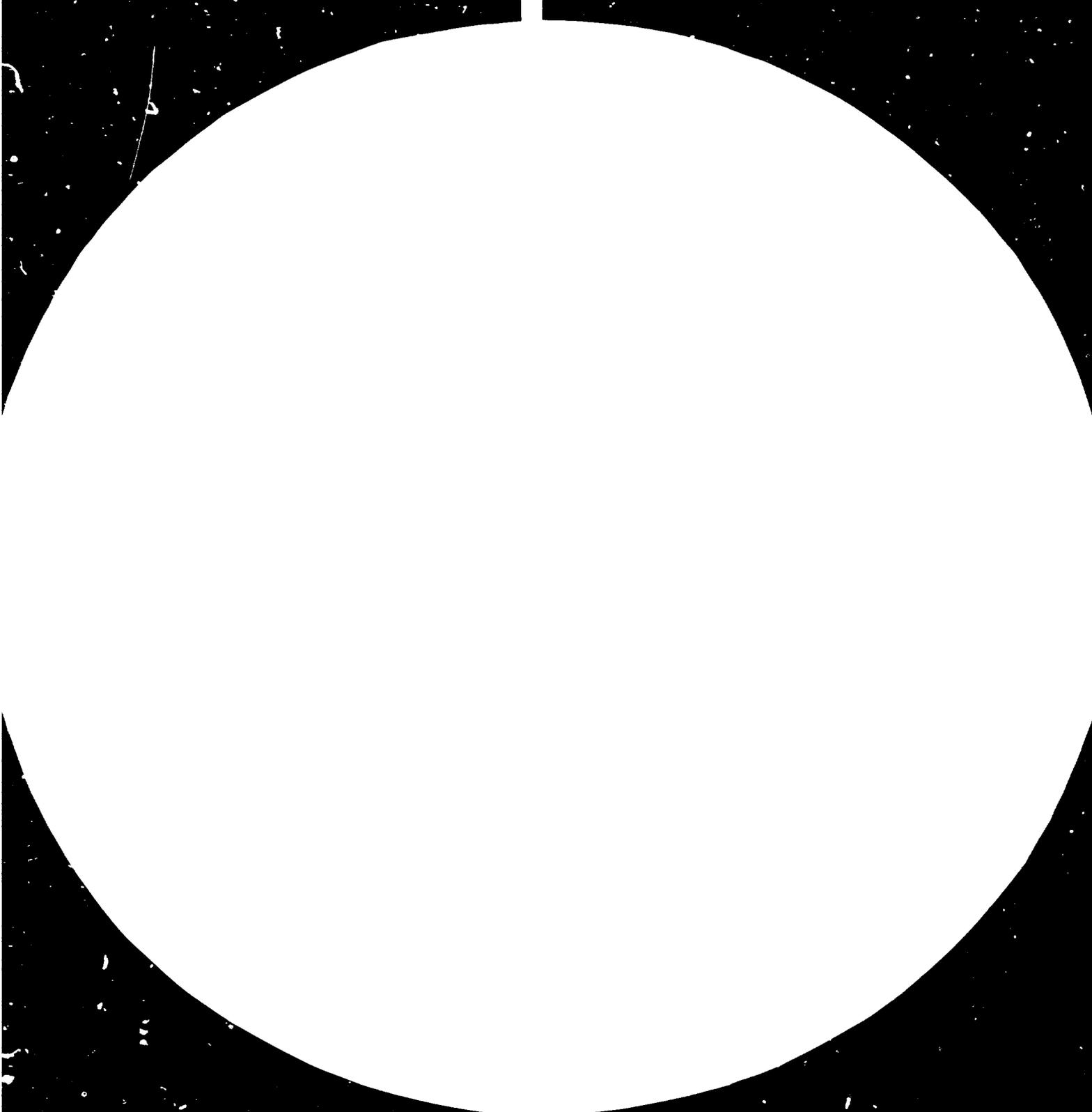
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





10238-F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.328/10

21 novembre 1980

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Table ronde ministérielle
sur le développement des agro-industries

Bagdad (Iraq), 19-24 janvier 1981

DEVELOPPEMENT DU STOCKAGE ET DU TRAITEMENT
DES CEREALES EN IRAQ

Etude présentée par
le Gouvernement iraquien

90657

80-43668

PREFACE

Le présent document, intitulé "Développement du stockage et du traitement des céréales en Iraq", est l'une des 13 études présentées en complément au document national de synthèse sur le développement des agro-industries et la situation actuelle en ce qui concerne la production agricole et les industries connexes. Ces études ont pour objet de faire connaître au lecteur l'expérience novatrice de l'Iraq dans ce domaine de l'activité économique nationale. Elles exposent les progrès considérables accomplis au cours des années écoulées depuis la Révolution du 17 juillet, sous la direction du Parti socialiste arabe Baath, pour assurer le bien-être économique et social du peuple grâce à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et pour amener progressivement l'Iraq au niveau des pays avancés.

Pour les dirigeants de la Révolution, ces réalisations - qu'elles intéressent les travaux d'irrigation et d'assèchement, la mécanisation de l'agriculture, l'élevage ou divers autres aspects des agro-industries et du développement de l'infrastructure connexe - sont le résultat de mesures systématiques et efficaces visant à atteindre cet objectif.

Dans ces diverses études nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les principales caractéristiques des politiques de développement appliquées ainsi que leurs succès et leurs insuffisances, pour communiquer les enseignements que nous en avons tirés aux pays frères et amis, notamment à ceux dont la situation et les possibilités sont analogues aux nôtres. Un tel échange de données d'expérience est à la fois une nécessité et une obligation qui nous est imposée par nos principes et par la situation internationale actuelle, où l'arme alimentaire devient l'une des principales armes de l'impérialisme contre les pays en développement. Si ces derniers ne s'entraident pas et ne se font pas mutuellement bénéficier de leur expérience, il leur sera, sinon impossible, du moins difficile de parvenir à la sécurité en matière d'alimentation.

Nous espérons que nos travaux, joints à ceux des autres Etats et organismes participants, contribueront au succès de la Réunion ministérielle sur le développement des industries alimentaires dans les pays en développement.

Le Comité préparatoire
pour la Table ronde ministérielle
sur le développement des agro-industries

Introduction

Avant la révolution de 1968 (17-30 juillet), la situation n'était pas plus satisfaisante dans le domaine de la commercialisation et du traitement des céréales que dans les autres secteurs de l'économie, la principale raison étant l'absence de coordination entre les organismes responsables.

L'Office des céréales se contentait de superviser le marché et d'établir des rapports, de sorte que la commercialisation des céréales était surtout le fait du secteur privé; la situation était caractérisée par l'accroissement des frais de commercialisation, par l'emploi de méthodes primitives de stockage ayant pour conséquence une forte proportion de pertes et de détériorations et, en fin de compte, par un incontestable gaspillage de ressources pour l'économie nationale.

Importance économique du stockage des céréales

Le stockage des céréales doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs qui influent sur leur commercialisation :

1. Caractère saisonnier de la production, qui est en outre soumise à d'importantes fluctuations;
2. Caractère permanent de la consommation;
3. Délai s'écoulant entre la conclusion des contrats d'importation et la réception des marchandises;
4. Eloignement des principales sources de production;
5. Relation existant entre la fourniture de moyens de stockage et la possibilité pour les cultivateurs d'obtenir des prix de nature à stimuler la production;
6. Forte concentration de la population dans les zones urbaines, qui entraîne la nécessité de transporter les produits vers les villes et de les emmagasiner pour assurer un approvisionnement régulier.

Le stockage des céréales avant sa réglementation par l'Etat

D'après les études de la FAO sur la commercialisation des céréales, les pertes constatées sont en grande partie dues aux méthodes de stockage à ciel ouvert appliquées dans les pays en développement; le pourcentage des pertes varierait de 10 à 50 % selon les conditions de stockage.

Selon les informations dont on dispose pour la période d'avant la révolution, les pouvoirs publics n'intervenaient alors que peu ou pas du tout dans ce domaine, l'opinion généralement admise à l'époque étant que la commercialisation pouvait suivre le développement de la production - alors qu'il existe entre l'une et l'autre une interaction tant positive que négative.

Les mesures prises par les négociants en céréales étaient également insuffisantes pour empêcher la détérioration des produits, soit parce que les moyens de stockage étaient limités, soit parce que les méthodes appliquées étaient inadéquates. En 1970 la capacité de stockage était de 33 % inférieure à la capacité prévue. Dans 62 % des cas, les produits se trouvaient sous abri, mais on ne pouvait pas véritablement parler de stockage car les conditions les plus élémentaires n'étaient pas remplies. Le pourcentage des pertes est estimé à 7 %, alors qu'il ne dépasse pas 1,5 % dans les installations normales.

Rôle des organismes publics de commercialisation
dans le développement du secteur céréalier

Conscient des insuffisances existant dans ce domaine, le Gouvernement a établi des plans et conduit des enquêtes sur les installations et méthodes existantes de stockage, afin de réglementer le commerce des céréales et d'accroître la rentabilité du secteur céréalier grâce aux économies d'échelle, à l'abaissement des coûts de commercialisation et à la diminution des déchets.

Plusieurs projets ont permis d'augmenter considérablement les capacités de stockage, comme le montre le tableau suivant :

Développement des capacités de stockage (%)

	<u>1968</u>	<u>1979</u>
Blé et orge	100	320
Riz	-	100

L'Organisation nationale des céréales poursuit ses efforts visant à établir un équilibre entre les capacités de stockage et le volume de la consommation. Le tableau ci-après présente le rapport existant à cet égard en 1968 et 1979 :

Capacité de stockage/ consommation estimée de céréales	
1968	1979
6,7	17,3

L'Organisation continue d'étudier la possibilité d'accroître les capacités de stockage au cours de la présente décennie, l'objectif étant de les décupler par rapport à 1968.

Développement de la meunerie de blé

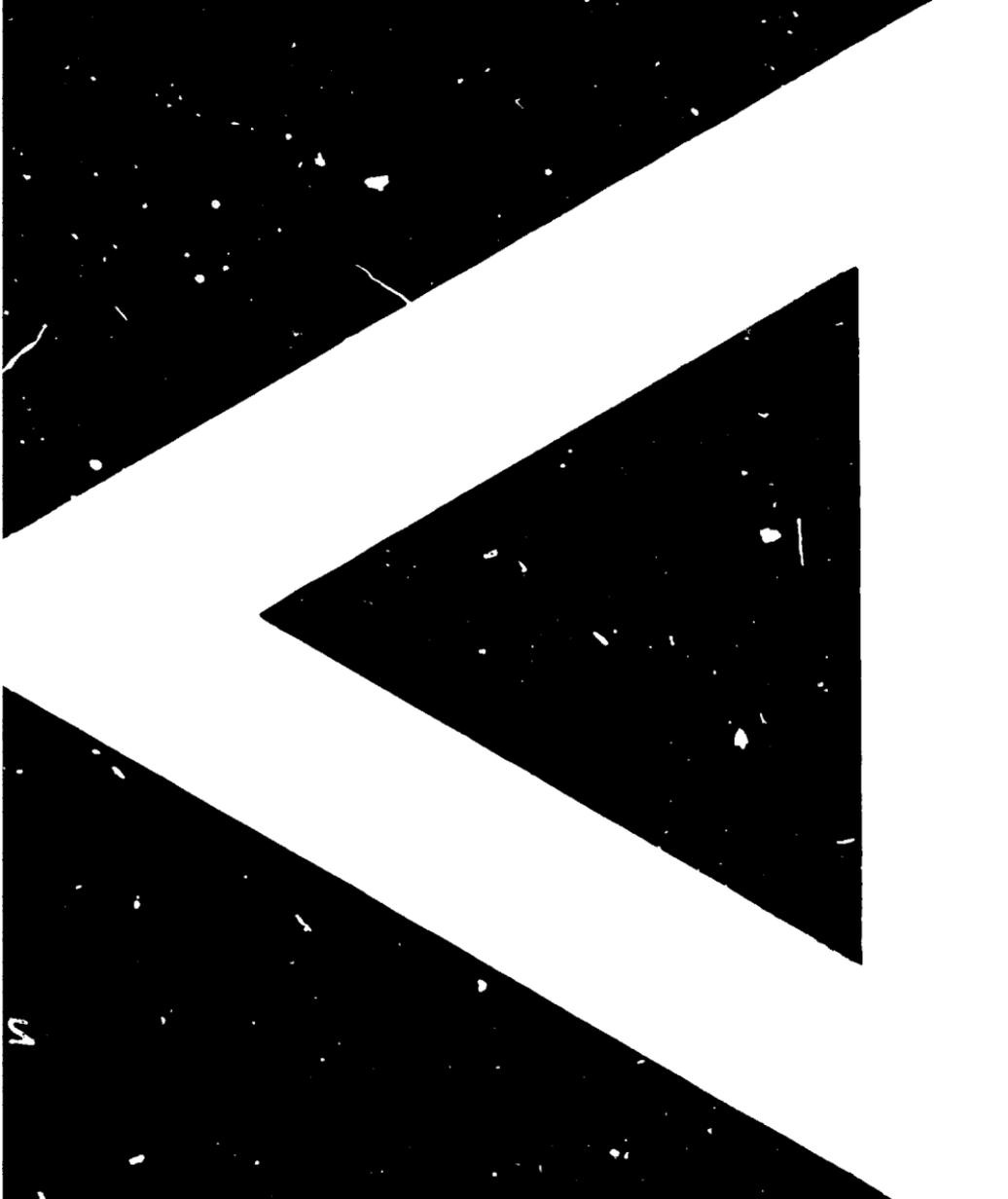
Avant 1970 la situation n'était pas plus satisfaisante dans l'industrie de la meunerie que dans les autres secteurs de l'économie. On utilisait essentiellement la meule en pierre, sans prendre aucune précaution pour éviter la poussière et les souillures diverses, rien n'était prévu pour le stockage, et la commercialisation n'était pas organisée.

L'action menée par l'Organisation nationale, qui a notamment créé plusieurs installations appliquant des méthodes d'extraction, de préférence au broyage, a porté ses fruits : en 1979 les capacités du secteur socialiste dans le secteur de la meunerie avaient augmenté de 68 % par rapport à 1969. Dans le secteur privé, l'accroissement a été de 15 % pour la même période.

Formation

L'Organisation nationale a également pris des mesures concernant la formation du personnel chargé d'exploiter les installations de meunerie et de stockage. Cette formation est assurée tant dans le pays même qu'à l'étranger.





2